

Les Cahiers de droit



GÉRALD-A. BEAUDOIN, *La Constitution du Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 987 pages, ISBN 2-89127-149-1.

Jorge Armijo

Volume 32, numéro 1, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043079ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043079ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Armijo, J. (1991). Compte rendu de [GÉRALD-A. BEAUDOIN, *La Constitution du Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 987 pages, ISBN 2-89127-149-1.] *Les Cahiers de droit*, 32(1), 242–243. <https://doi.org/10.7202/043079ar>

auteurs sur divers sujets. L'envergure de la tâche requise pour assurer que leur ouvrage reflète bien les développements nombreux intervenus en droit public au cours des dernières années est en fait énorme. Et il n'est pas sûr qu'il soit opportun d'ajouter à l'objectif qu'ils se sont donné un objectif critique et théorique plus ambitieux que celui qui anime déjà en partie leur travail. Au fond, en un si vaste domaine, il importe de choisir clairement ses objectifs. Les auteurs ont su faire de l'exposé ordonné du droit le premier de leurs objectifs. Ils n'ont pas manqué par ailleurs d'ouvrir des perspectives critiques fort intéressantes en plusieurs points. On se reportera, par exemple, aux développements qui terminent le chapitre VI et qui sont consacrés à l'équilibre du partage des compétences. En agissant ainsi, ils sont parvenus à fournir un instrument de travail au praticien qui se trouve informé suffisamment sur l'état du droit positif pour mener à bien sa recherche. Ils ont aussi mis à la disposition des étudiants et des professeurs un manuel qui leur permet facilement de pousser l'étude plus loin. Je ne saurais trop recommander l'utilisation de ce livre à ceux et celles qui sont intéressés par le droit public, qui l'étudient et qui le pratiquent.

PIERRE BLACHE
Université de Sherbrooke

GÉRALD-A. BEAUDOIN, *La Constitution du Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 987 pages, ISBN 2-89127-149-1.

Ce livre est important et imposant. Comme l'auteur l'écrit dans l'avant-propos, il s'agit d'un ouvrage nouveau et beaucoup plus considérable que *Le partage des pouvoirs* qu'il avait publié au début des années 1980.

L'ouvrage est imposant par sa présentation, par son nombre de pages et par son contenu dense et varié. Ses trois parties, institutions, partage de pouvoirs et droits et libertés, sont solidement soutenues par une bibliographie sélective bien répertoriée, une table d'arrêts irréprochable et six annexes

de textes constitutionnels et législatifs pertinents au contenu. À ceci il faut ajouter les très nombreuses notes en bas de page et un index analytique étoffé qui met en évidence le grand éventail des sujets traités.

Le choix des titres de chacune des parties reflète bien le contenu et la portée générale de l'ouvrage, il s'agit d'un traité de droit constitutionnel canadien.

La première partie s'ouvre sur une vue historique globale qui remonte au Régime français (1608-1760) et se termine, voisinage et histoire commune obligent, par une comparaison entre les régimes constitutionnels canadien et américain. Il est question ensuite des institutions classiques du droit constitutionnel, à savoir : les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Le Canada n'étant pas une confédération mais bel et bien une fédération, c'est-à-dire une association d'états dans laquelle le pouvoir est partagé entre deux niveaux : l'un fédéral et l'autre provincial, la deuxième partie offre une étude complète et très fouillée du partage des pouvoirs, établi par les articles 91 à 95 de la Loi constitutionnelle de 1867, entre les compétences fédérales et provinciales.

La troisième partie, et non la moindre, présente un examen détaillé d'un sujet qui depuis 1982 fait les affres et les délices des juristes canadiens : la protection des droits et libertés de la personne.

Faisant honneur à sa qualité d'observateur chevronné et d'acteur engagé dans le débat constitutionnel qui fait rage au Canada, l'auteur s'est permis d'ajouter un chapitre sur les conférences constitutionnelles fédérales-provinciales et interprovinciales, un autre sur la modification de la constitution et son rapatriement et un addendum intitulé « Les Accords Meech-Langevin ».

Au sujet de ces accords, tout en avertissant que le fédéralisme idéal n'est jamais tout à fait atteint et qu'il peut varier selon les époques, l'auteur se déclare favorable au compromis qui aurait dû être entériné le 23 juin 1990. Toutefois, l'histoire a voulu le

contraire et le droit constitutionnel, ainsi que le Canada, devront en subir les conséquences.

Méticuleusement élaboré et abondamment alimenté par des nombreuses sources jurisprudentielles et doctrinales, cet ouvrage touche toutes les institutions et tous les sujets nombreux et très variés qui de près ou de loin sont concernés par le droit constitutionnel. Cependant, pour une meilleure compréhension des subtilités du droit constitutionnel canadien et compte tenu qu'on s'adresse, entre autres, aux étudiants et à tous ceux qui s'intéressent à la Constitution canadienne, un chapitre consacré aux notions fondamentales de théorie politique et constitutionnelle aurait été d'une grande utilité. Par exemple, il est surprenant de constater que nulle part il est question de la notion d'État et ce même si quelques pages sont consacrées à la fonction « chef de l'État » et quelques passages aux « sociétés d'État ».

Ce livre est important pour au moins trois raisons. Premièrement, il constitue une source rafraîchissante du droit constitutionnel canadien. Ensuite il aborde le débat constitutionnel dans une perspective vivante qui, sans laisser de côté l'aspect juridique, ouvre grand les portes à la chronologie historique des discussions. Enfin, il illustre avec minutie les conséquences juridiques du renforcement constitutionnel provoqué par la Loi constitutionnelle de 1982 et particulièrement par la Charte canadienne des droits et libertés.

À propos de la Charte, je me permets de citer un passage qui fait réfléchir à la fois sur son importance et sur la place qu'elle doit occuper par rapport à nos institutions démocratiques. À la page 677, l'auteur écrit :

Même si la Charte a étendu à un domaine vital le contrôle de la constitutionnalité des lois et même si le Parlement et les législatures sont liés par la Charte constitutionnelle, et voient leur suprématie parlementaire diminuée d'autant, il n'en reste pas moins que la séparation des trois grands pouvoirs de l'État demeure toujours et constitue l'une des bases de notre système politique et constitutionnel.

La réputation de l'auteur dans le domaine du droit constitutionnel et des affaires publiques n'est plus à faire. Avocat, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa depuis plusieurs années, conseiller de la Reine, commentateur averti de la scène politique canadienne et sénateur, M. Beaudoin est sans doute l'expert nommé pour rédiger un traité de droit constitutionnel de l'envergure et de la complexité que celui-ci a atteint.

JORGE ARMIGO
avocat

JACQUES MOREAU, *Droit administratif*, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. « Droit fondamental »), 1989, 569 pages, ISBN 2-131042925-4, ISSN 0-299-2418.

Paru en décembre 1989, l'ouvrage de Jacques Moreau vient clore une décennie qui aura été brillante pour la pensée dogmatique en droit administratif dans plusieurs pays occidentaux. Dans le cas de la France, déjà riche en ouvrages et traités dans ce domaine, il n'est pas utile de rappeler, en guise de bilan pour la décennie, la parution de l'important ouvrage de René Chapus, *Droit administratif général* (2 tomes), Montchrestien, dont le premier tome remonte à 1984 (5^e éd., 1990), celui de Guy Braibant, *Le droit administratif français* publié la même année chez Dalloz/Presses de la fondation nationale des sciences politiques (2^e éd., 1988), ainsi qu'une autre synthèse produite récemment par trois conseillers d'État : M. Rougevin-Baville, R. Denoix de Saint-Marc et D. Labetoulle, *Leçons de droit administratif*, Hachette (Coll. « P.E.S. »), 1989 et dont les orientations pédagogiques sont très affirmées. À cette série, il faut ajouter l'ouvrage de Bernard Pacteau, *Contentieux administratif*, paru pour la première fois en 1985 (2^e éd., 1989) dans la collection « Droit fondamental », celui de Jean-Louis Mestre, *Introduction historique au droit administratif français*, paru également la même année dans la même collection ainsi que celui de René Chapus, *Droit du contentieux administratif*,